



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 159/2023
SÉANCE N°7 DU 18 SEPTEMBRE 2023

DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT (DRAC DES PAYS DE LA LOIRE) PORTANT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE DISPOSITIF MULTIPISTES

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 12 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 11), Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin et Julien Brocail (à partir de 17 h 26), membres du bureau.

Était absent ou excusé

Antoine Caplan, membre du bureau.

Étaient représentés

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle (à partir de 19 h 11), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 septembre 2023.

N° 159/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023

DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT (DRAC DES PAYS DE LA LOIRE)
PORTANT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE DE LAVAL
AGGLOMÉRATION ET LE DISPOSITIF MULTIPISTES

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu les statuts de Laval Agglomération en date du 19 juin 2017 portant compétence en matière d'organisation et financement de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du conservatoire communautaire, ainsi que les actions portées ou accompagnées par celui-ci,

Considérant que, dans le cadre du réengagement de l'État dans les conservatoires et le développement de dispositifs spécifiques, Laval Agglomération peut bénéficier d'aides financières de l'État pour le fonctionnement du conservatoire à rayonnement départemental de musique - danse – théâtre – arts visuels,

Après avis favorable de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération est autorisée à demander une subvention au titre de l'année 2023 à la DRAC des Pays de la Loire pour soutenir le dispositif Multipistes.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230918-S07-BC-159-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Mise en ligne le : 27/09/2023

Florian Bercault